

## Prix de Genève pour les droits de l'homme en psychiatrie

### Appel à candidatures

Le Prix de Genève pour les droits de l'homme en psychiatrie est destiné à récompenser toute personne sans distinction de sexe, d'âge, ou de nationalité, ou toute institution gouvernementale ou non-gouvernementale qui s'est distinguée par une œuvre d'une envergure régionale, nationale ou internationale.

- valorisant l'équité, l'humanité ou l'excellence dans les soins psychiatriques
- réduisant la méconnaissance et la discrimination entourant les maladies psychiques
- promouvant l'application des droits de l'homme et l'éthique en psychiatrie

Le prix consiste en un diplôme, une médaille et la somme de 20'000.- francs suisses. La remise du prix a lieu tous les 3 ans à l'occasion du Congrès de l'Association Mondiale de Psychiatrie (WPA). Elle est accompagnée d'une conférence de presse, destinée à faire connaître l'œuvre du candidat. Un événement scientifique ou culturel lié aux buts de la Fondation peut compléter la remise du prix.

Le Prix de Genève est soutenu financièrement par l'Etat de Genève à travers les Hôpitaux Universitaires de Genève et par la Fédération suisse des médecins psychiatres et psychothérapeutes.

**Date de l'attribution du prochain prix** à Madrid (Espagne) en septembre 2014

**Directives sur la procédure de nomination** : le candidat doit être parrainé par une personne, une association, une institution ou une autre instance reconnue. Les candidatures autoproclamées ne sont pas acceptées.

Les nominations doivent être accompagnées d'un dossier de candidature imprimé, rédigé en français ou en anglais et n'excédant par quatre pages. Le dossier de candidature doit présenter le candidat et décrire sa contribution correspondant aux buts de la Fondation. Il peut être accompagné d'un maximum de trois recommandations de personnalités connaissant bien le travail du candidat et inclure ses coordonnées complètes ainsi que toutes les références nécessaires.

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés à la fondation, dès à présent, mais au plus tard le 31 mars 2014. Le conseil de fondation désigne un jury international qui examine les dossiers et sélectionne le lauréat.

**Toute correspondance doit être adressée à :**

Professeur François Ferrero

Président de la Fondation Prix de Genève pour les droits de l'homme en psychiatrie

Chemin de la Montagne, 67

CH - 1224 Chêne-Bougeries

Tél. : + 41 22 349 01 19

Adresse électronique : [francois.ferrero@unige.ch](mailto:francois.ferrero@unige.ch)

Site internet : [www.geneva-prize.ch](http://www.geneva-prize.ch)